



**DECLARATION DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX D'UN
DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.**

Références : Arrêté du 6 Mai 1996, LEMA du 30 décembre 2006

IMPORTANT

Cette déclaration, dûment complétée, doit être retournée à :

**Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche
SPANC
40, Chemin des Loisirs
73260 GRAND-AIGUEBLANCHE**

30 jours avant le commencement des travaux du dispositif d'assainissement non collectif.

L'HABITATION

Adresse du lieu de réalisation :

Section et n° de parcelles :

Identification de la construction : N° de permis de construire:

JE SOUSSIGNE

Nom et Prénom du propriétaire :

Numéro de téléphone :

Certifie que les travaux d'installation du dispositif d'assainissement non collectif sur ma propriété vont commencer prochainement, aux environs du :/...../.....

Un premier rendez-vous sera fixé afin de vérifier la bonne implantation des ouvrages et préciser les principales règles de conception.

LA VISITE D'AVANT TRAVAUX

Cette visite aura lieu **après réception du présent document** et dans les 5 jours suivant une **demande de rendez-vous** au 04 79 24 20 04.

Tous les champs doivent être IMPÉRATIVEMENT remplis.

Fait à, le/...../..... .

Signature du propriétaire :